

tenue sous la présidence de Monsieur ROUSSET, assisté(e)
de Madame PFISTER et Monsieur CHERIEF, Conseillers
En présence de Monsieur BATAILLARD, Rapporteur public
Mme CUROT, Greffier

09 heures 10

01)	DOSSIER N° 2401776	RAPPORTEUR: Monsieur Hamza CHERIEF
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire FONCTIONNAIRE - Décision n° 2024 009 du 15/04/2024 pris par le président de la communauté de communes Ouche et Montagne portant sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 6 mois

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	GOURINAT DAVID (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUCHE ET MONTAGNE	BARBEROUSSE NATACHA

Arrêté le 17/10/2025
Le président du tribunal